

Envoi : 19/03/2019

Réception par le Préfet : 19/03/2019

Publication : 22/03/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-2-4

Séance du vendredi 15 mars 2019

SOUTIEN AUX ANIMATIONS TOURISTIQUES ET AUX ORGANISMES A VOCATION TOURISTIQUE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

Mmes BOHN, PAGLIARULO, M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 8 février 2019,
- VU le règlement financier départemental,

- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde les subventions suivantes :
 - 20 000 € à l'association « Journées d'Octobre » pour la manifestation « Folie'Flore édition 2019 »,
 - 3 150 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2019,
 - 15 000 € à l'association « Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin » pour son fonctionnement au titre de 2019,
 - 15 000 € à l'association « Clévacances Alsace » pour son fonctionnement au titre de 2019,

Ces subventions seront versées en une seule fois dès transmission des justificatifs correspondants.

 - 36 000 € à l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2019,
- Approuve la convention de financement à intervenir entre l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer. La subvention correspondante sera versée en deux fois. Un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultats de l'année N-1.
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

La Présidente
La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité